



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2073

Approbation de la gratuité partielle de la mise à disposition de locaux situés au 13 bis rue Girié à Lyon 3ème au profit de l'association de gestion du Site polyvalent d'insertion et de la formation (SPLIF) - Ensemble immobilier n° 03375

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2073 - APPROBATION DE LA GRATUITE PARTIELLE DE LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SITUES AU 13 BIS RUE GIRIE A LYON 3EME AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DE GESTION DU SITE POLYVALENT D'INSERTION ET DE LA FORMATION (SPLIF) - ENSEMBLE IMMOBILIER N° 03375 (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association de gestion du Site polyvalent d'insertion et de formation (SPLIF) a pour objet de gérer l'occupation d'un ancien site industriel situé 13 bis rue Girié à Lyon 3^{ème}, propriété de la Métropole de Lyon et dont la Ville de Lyon est locataire par bail en date du 6 mars 2001, renouvelable chaque année par tacite reconduction. L'ensemble immobilier est destiné à accueillir diverses associations ou organismes d'insertion, membres de l'association.

Actuellement, 12 associations sont présentes sur le site et ont formé le village associatif qui vit des activités de chacune des entités qui le composent :

- COBOIS (atelier associatif partagé de menuiserie) ;
- COCUIR (association prônant le partage de connaissance autour du cuir et de la maroquinerie) ;
- COVERRE (atelier participatif du travail du verre) ;
- ELITS propreté (entreprise d'insertion par les métiers du nettoyage) ;
- Le Grenier de LAHSO (association d'insertion pour la récupération et le réemploi d'objets) ;
- Montchat en fête (créateur d'événements et de lien social) ;
- NOR ACHOUGH (musique traditionnelle arménienne) ;
- Les Restos du Cœur (distribution de repas pour les plus démunis) ;
- Solidarité Afrique (acteur de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité) ;
- Ummanitaire concept (douche mobile au service de tous) ;
- Unison (accompagnement de projets artistiques) ;
- ALLIES (développement local et insertion socio-professionnelle).

Ce village associatif s'est ouvert aux populations en difficultés multiples, dans une ambiance de coopération favorisant l'accès à la pleine citoyenneté par l'acquisition et la transmission de savoir-faire et le savoir-être ensemble. Naturellement, les associations membres adhérentes du SPLIF, exercent une force d'attraction pour tous, offrant suffisamment de lieux et de temps pour la convivialité et la solidarité afin de maintenir les valeurs de développement culturel et social du village.

La dernière convention d'occupation temporaire consentie à l'association SPLIF date du 14 mars 2019 et son terme était fixé au 28 février 2022.

La Ville de Lyon a renouvelé cette mise à disposition par convention d'occupation temporaire, pour la période du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2025. Le montant du loyer annuel est fixé à 62 816 euros (soixante-deux mille huit cent seize euros). Ce montant est cohérent avec la surface occupée et le prix du m² dans le secteur.

Néanmoins, et afin de permettre à l'association de poursuivre la mise en place de son projet d'intervention en partenariat avec la Ville de Lyon, et notamment sur le 3^{ème} arrondissement, il vous est proposé d'approuver une gratuité partielle de la mise à disposition.

Compte tenu des objectifs d'intérêt général de l'association œuvrant dans le domaine de l'insertion et la formation, il vous est proposé d'accorder une gratuité partielle de cette mise à disposition sur le fondement de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques. Seul le montant du loyer correspondant à la surface du bien occupée par une entreprise à caractère commercial (ELITS Propreté) sera facturé. Celui-ci s'établira à la somme de 6 281,60 (six mille deux cent quatre-vingt-un euros et soixante cents). Le SPLIF supportera en plus tous les frais liés aux fluides.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La gratuité partielle de la mise à disposition du bien situé 13bis rue Girie à Lyon 3^{ème}, consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association de gestion du Site polyvalent lyonnais pour l'insertion et la formation (SPLIF), est approuvée.
- 2- Le montant du loyer fixé à 6 281,60 euros (six mille deux cent quatre-vingt-un euros et soixante cents) est approuvé.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET